

Pétition citoyenne en opposition à la demande de permis de bar avec autorisation de danse
LA BROSSE, 1290 Beaubien Est, Montréal, Québec

Considérant qu'une demande de permis de bar avec autorisation de danse a été soumise pour le bar LA BROSSE projeté au 1290 Beaubien Est à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (# référence 3561-065) ;

Considérant que ce type de permis est soumis à la Régie lorsque l'établissement d'un bar de type discothèque est prévu ;

Considérant que tout type de permis de bar permet à l'opérateur de maintenir son établissement ouvert jusqu'à 3 heures du matin;

Considérant la vocation du quartier qui est principalement familiale et résidentielle (installation de nombreuses jeunes familles qui viennent profiter de la proximité des écoles St-Ambroise et Père Marquette) ;

Considérant que les commerces établis à proximité devraient plutôt venir compléter l'offre qui attire des résidents à s'installer sur l'île pour profiter d'une vie de quartier saine et plaisante plutôt que de les pousser à s'établir en banlieue ;

Considérant que plusieurs d'entre nous avons investi temps et argent dans notre propriété, que nous sommes engagés au maintien de notre immeuble et de notre propriété, et que nous tenons à une vie de quartier agréable ;

Nous, soussignés, résidents et commerçants du quartier, nous opposons à l'établissement du bar LA BROSSE tel que prévu pour les raisons suivantes :

1- Concernant les résidents :

- vu la proximité du bar projeté à nos résidences, et étant donné le volume de la musique typique des discothèques, le bruit de la musique nuira à la jouissance paisible de notre lieu de résidence ;
- la circulation de la clientèle fréquentant un établissement de type discothèque générera des bruits nuisibles à la fermeture de l'établissement à 3h du matin qui seront audibles de notre lieu de résidence ;
- les bruits de voix des clients qui s'attrouperont sur le trottoir pour fumer seront une autre nuisance au niveau du bruit ;
- puisque le bar projeté se situe à proximité de l'intersection avec la rue Chambord, la circulation des clients ne se limiterait vraisemblablement par à la rue Beaubien mais déborderait également sur la rue Chambord, et possiblement dans les ruelles voisines et sur la propriété vacante située derrière l'immeuble le long de la ruelle, soit tout juste sous les fenêtres de plusieurs résidences établies sur Beaubien et Chambord;
- bien qu'une demande de terrasse n'ait pas été soumise pour le moment à la Régie, la possibilité de l'établissement d'une telle terrasse sur la propriété vacante derrière la bâtisse, le long de la ruelle, constituerait une source de bruit extrêmement gênante pour plusieurs résidents ;

2- Concernant les résidents-propriétaires :

- l'établissement d'un bar, à cause de toutes ces nuisances par le bruit citées auparavant, causera une dévaluation de notre propriété ;

3- Concernant les commerçants :

- l'établissement d'un bar-discothèque nous semble incompatible avec l'usage actuel du quartier, qui comprend principalement des commerces de service et notamment des garderies pour enfants, et pourrait nuire à l'image du quartier.